

l'Écho de la Butte

NUMÉRO 14 - MAI 2013
Journal municipal d'information
d'Aumont-en-Halatte



Photos p.7
Saurez-vous reconnaître ces
portails Aumontois?



Bibliothèque p.10
Blog et animation
"Des livres à croquer"



Hault Mont p.11
Les rendez-vous
de mai et juin 2013



Aumont-en-Halatte

Bellon

Immobilier.COM



Sylvie Becquet – Corine Savina – Catherine Ducrocq – Sybille André

- VENTE - ESTIMATION
- LOCATION - CONSEIL



Téléphone : **03 44 24 19 00**
4, rue Bellon 60300 Senlis

www.bellon-immobilier.com
contact@bellon-immobilier.com



Découvrez et Essayez ...
MÉGANE COUPÉ, LAGUNA COUPÉ et KOLÉOS



www.gueudet.fr





Édito



ÉDITO p.3

ACTUS p.4

- L'aire de grand passage
- Tags
- Baby-sitting
- Le columbarium
- Les nouveaux équipements
- Rappels
- Réserve incendie
- Vol de fleurs !
- Tennis pour les jeunes
- Déclaration de travaux
- Dates à retenir

PHOTOS p.7

Saurez-vous reconnaître ces portails Aumontois ?

CONSEILS MUNICIPAUX

Comptes-rendus des conseils municipaux p.8

ASSOS

- Bibliothèque p.10
- Hault Mont p.11

L'Écho de la Butte
Journal d'information
d'Aumont-en-Halatte

Comité de rédaction :
Marie-Laure Thépenier, Martine Divay,
Didier Grospron, Philippe Levasseur
Marjorie Pion (secrétaire de mairie)

Maquette : D. Grospron

Mairie d'Aumont-en-Halatte
1, rue Henri Dupriez
Tél./Fax : 03 44 53 63 89
www.aumont-en-halatte.fr

Heures d'ouverture au public :

- Lundi : 18h / 19h30
(permanence urbanisme)
- Mercredi : 10h / 12h
- Samedi : 10h / 12h

Chères Aumontoises et chers Aumontois,

Chaque année, en ce début de printemps, le Conseil Municipal travaille longuement afin de construire le budget de la commune. L'exercice est de plus en plus difficile ; en effet cette année les dotations de l'État ont diminué de 15% et elles vont poursuivre leur diminution. Les subventions sont également moins généreuses et de plus en plus ardues à obtenir. Il nous faut donc afin d'équilibrer le budget maîtriser nos dépenses. Cependant, vous pourrez constater que cette année beaucoup de travaux et d'investissements vont être entrepris ; un certain nombre d'entre eux étaient initialement prévus en 2012 et bénéficient donc d'un report d'excédent de l'année passée.

Je n'en citerai que quelques-uns. Le columbarium est désormais achevé depuis un mois, la réalisation de la réserve incendie du quartier de la Faisanderie et la mise en place de la vidéo protection vont débuter dans les prochaines semaines afin d'être opérationnelles avant l'été. Des travaux de voirie vont également être entrepris, il s'agira, pour certaines rues, de réparations ponctuelles mais d'une réfection totale pour d'autres en périphérie du village.

Au-delà de tous ces travaux, n'oublions pas l'animation qui sera très riche cette année. La bibliothèque et Haultmont y participent grandement et je les en remercie. Le Conseil Municipal, pour sa part, y attache une grande importance. Des concerts plus nombreux auront lieu dans l'église et nous innoverons en mettant en place, avec l'aide d'un Aumontois, le 1^{er} salon d'Art Contemporain d'Aumont. Celui-ci aura lieu les 15 et 16 juin et vous pourrez découvrir les œuvres d'artistes de la région dans les différents lieux publics de notre commune.

Pour plus de précisions sur toutes ces animations je vous invite à vous connecter sur notre site qui est régulièrement mis à jour. Par ailleurs le printemps est souvent propice aux travaux sur votre propriété, n'oubliez pas de consulter le nouveau POS applicable... Celui-ci est disponible sur le site du village.

Bonne lecture à tous.

Marie-Laure THEPENIER

AGP

L'aire de grand passage de Senlis

Comme vous le savez, la ville de Senlis a décidé d'implanter son aire de grand passage des gens du voyage, sur un terrain situé chemin Royal en lisière de forêt.

La Mairie a décidé de mener un certain nombre d'actions afin de s'opposer à ce projet.

La commune a déposé un recours gracieux auprès de la ville de Senlis qui l'a rejeté.

La commune a déposé un recours auprès du tribunal administratif d'Amiens à l'encontre de la révision du schéma départemental des gens du voyage.

Nous déposons aussi un recours administratif à l'encontre de la délibération du conseil municipal de Senlis, car l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2012 approuvant la révision du schéma départemental n'ayant été publié que le 3 décembre 2012, la décision du conseil municipal de la ville de Senlis a été, semble-t-il, prise sans base légale.

Estimant que cette implantation était totalement en contradiction avec la Charte du PNR, nous avons saisi cet organisme.

Le parc a lancé une étude juridique indiquant qu'il pouvait en effet exister des contraintes techniques justifiant ce choix à condition de démontrer qu'il n'existerait pas d'autres sites sans contraintes techniques.

Les membres du bureau du PNR ont décidé d'exercer un recours gracieux auprès de la ville de Senlis et de faire réaliser une étude pour savoir s'il existait des terrains sur lesquels, a priori, pouvait être implantée cette aire de grand passage.

Malgré cette étude, qui pourtant indiquait que ce terrain était le seul situé en zone d'intérêt et de sensibilité paysagère et qu'il était celui qui présentait le plus de contraintes, les membres du bureau du PNR ont décidé par 20 voix contre 4 et une abstention de ne pas déférer la délibération de Senlis au tribunal administratif.

Le conseil Municipal d'Aumont s'interroge sur les motivations de ce vote.

Nous vous tiendrons au courant des suites de ce dossier et vous assurons que nous ne baissons pas les bras.



BABY-SITTING

Voici une liste de quelques jeunes du village acceptant de faire du baby-sitting. Sans recommandation particulière de la part de la mairie, ces personnes sont à contacter de façon individuelle.

☐ **BRUNET Marion**
06 85 47 84 17
BAFA complet

☐ **COURSIMAUULT Florence**
03 44 53 82 93
06 47 98 84 49

☐ **DAUTRY Justine**
03 44 53 36 70

☐ **DABREMONT Mathilde**
06 77 75 47 10

☐ **FAUCHER Sarah**
06 30 32 69 19

☐ **FARNOS Camille**
06 21 71 90 18

☐ **JAUNET Éloïse**
06 74 69 89 26

☐ **LEVASSEUR Nicolas**
03 44 53 53 93

☐ **MOLLICA Sarah**
03 44 53 32 64

☐ **THÉPENIER Maud**
03 44 53 72 07
06 78 34 91 60

TAGS

Nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir un dimanche matin des tags sur certains murs d'Aumont. Une plainte a été déposée, par la mairie, à la gendarmerie pour dégradation d'édifices publics et des travaux de nettoyage ont été immédiatement entrepris. La mairie ne peut intervenir qu'en ce qui concerne les bâtiments publics. Les murs appartenant à des particuliers ne peuvent être pris en charge, les propriétaires doivent porter plainte à la gendarmerie à titre individuel.

LE COLUMBARIUM



La commune s'est dotée récemment d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Un columbarium de 10 cases modèle *Floracube*, en granit rose de Bretagne et noir d'Afrique, a été posé dans le cimetière de la commune.

Disposé sur 3 niveaux, il pourra accueillir 20 urnes cinéraires (2 par case), de 18 cm de diamètre.

Un jardin du souvenir, un puits des cendres, une stèle flamme monolithe, une stèle de remarque et un banc complètent le site.

Les cases seront attribuées par la mairie, pour une durée de 15 ou 30 années selon les modalités du règlement du columbarium (disponible en mairie ou sur le site Internet de la commune), moyennant le versement d'une taxe fixée par le conseil municipal.

LE JARDIN DU SOUVENIR

Les cendres des défunts peuvent être dispersées au Jardin du Souvenir. Une colonne permettra l'identification des personnes dont les cendres ont été dispersées. Le jardin du souvenir sera entretenu par la commune.



LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS...



Avec quelques semaines de retard... le tracteur est enfin arrivé à bon port. Malgré cela, les Aumontois n'ont pas été pénalisés par la neige, l'ancien tracteur ayant rempli son rôle jusqu'au bout. Ce nouvel engin est équipé d'une lame qui permet le déneigement des rues et chemins Aumontois, sans passer par une demande aux services techniques senlisiens, qui jusqu'alors acceptaient de nous dépanner.

Nous avons mis en place le radar pédagogique à l'entrée du village (coté D1330), nous espérons qu'il favorisera le respect de la limitation de vitesse et que l'étude du recueil des données (vitesse maxi et moyenne, nombre de véhicules par plage de vitesse, heures de passage, etc.) nous permettra de déterminer les zones où la circulation pose problème (le radar sera placé à différents endroits de la commune).

Dans le précédent numéro de l'Écho de la Butte, la photo utilisée en couverture nous a été aimablement prêtée par M. Frédéric Gondron, auteur du livre "Un aérodrome peu connu : les Aigles", Gouvieux/Chantilly août 1939 - juin 1940.

Rappels

Les feux à l'air libre. Il est stipulé à l'article 84 du Règlement Sanitaire et Départemental que "le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit". D'après la DDASS, **les déchets verts sont associés aux ordures ménagères.**

Selon les arrêtés municipaux des 18 mai 1974 et 28 mai 1984, il est interdit de faire fonctionner les dimanches et jours de fête, tout appareil bruyant (tondeuse, taille-haies, tronçonneuse, etc.).

Le stationnement rue L. Blanchet n'est autorisé qu'aux emplacements matérialisés au sol.

L'entretien... une obligation
À cette époque de l'année, nous attirons votre attention sur le fait que chaque Aumontois est responsable de l'entretien des abords de sa propriété, que ce soit pour les trottoirs donnant sur la voie publique, les abords des chemins forestiers et les abords de jardins. **Merci à vous tous de faire le nécessaire et de procéder à ces travaux pour le bien-être de tous.**

DATES À RETENIR

- **Cérémonie du 8 mai** : à partir de 10h30, avec l'inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur du pilote de chasse français Louis COADER.
- **Vendredi 24 mai** : concert du Chœur d'Aumont à l'église
- **Vendredi 31 mai** : fête des voisins
- **Samedi 1^{er} juin** : festival des clochers
- **Samedi 15 et dimanche 16 juin** : salon Art Contemporain d'Aumont

N'oubliez pas de vous connecter sur le site du village pour en savoir plus :

www.aumont-en-halatte.fr

TENNIS POUR LES JEUNES

Nous vous rappelons que dans le cadre de son action Jeunesse, la mairie propose en partenariat avec l'association Hautmont l'utilisation gratuite du court de tennis aux enfants mineurs. Pour cela, vous devez remplir un formulaire d'inscription à la Mairie.

Si vous souhaitez jouer avec votre enfant, Hautmont vous propose une cotisation réduite : adhésion à l'association 17€ et location du court 25€ pour l'année.

VOL DE FLEURS !

Les beaux jours revenants, nous avons commencé "le fleurissement" de la commune. Malheureusement, après une semaine il ne reste quasiment plus rien de ce qui a été planté aux entrées de village. Les sangliers ne sont pas responsables... aussi incroyable que cela paraisse, nous avons à faire à des voleurs !

DÉCLARATION DE TRAVAUX

Les beaux jours reviennent et nombre d'entre vous souhaite embellir votre maison. Nous vous rappelons que la majorité des travaux, changement de portail, de volets, modification de couleur, de matériaux, de formes, ect., nécessitent une déclaration préalable de travaux (DP).

Renseignez-vous à la permanence urbanisme du lundi soir avant d'entreprendre des changements, nous vous indiquerons si une DP est nécessaire.

Un petit passage en mairie vous évitera des désagréments.

RÉSERVE INCENDIE

La réserve incendie du quartier de la Faisanderie sera mise en place avant l'été. Le marché a fait l'objet d'un MAPA (Marché à procédure adaptée), c'est l'entreprise Marques SARL qui a été retenue.

TRIONS TOUS !

Dans le bac jaune, déposez vos emballages et vos papiers : bouteilles et flacons, emballages métalliques, emballages et briques en carton, papiers, journaux, magazines, enveloppes et enveloppes kraf, sachets et films en plastique, barquettes et pots en plastique.

Si le volume de votre bac n'est plus adapté, la CC3F peut vous le remplacer pour vous aider à mieux trier.

Pour obtenir des renseignements, prenez contact avec la CC3F au **03 44 99 08 61** ou par courriel : environnement@cc3forets.fr.

Vous pouvez aussi **télécharger le formulaire de demande** sur le site : www.cc3forets.fr ; rubrique "Demande de bac". Vous pouvez également l'obtenir auprès de votre Mairie ou directement à la CC3F, 30 avenue Eugène Gazeau à Senlis.

PHARMACIES DE GARDE

Résogardes propose un service audiotel pour trouver une permanence pharmaceutique au plus près de chez soi.

Tél. : **3237**
(coût de l'appel 0,34€ la minute)

ALLO BRUNO
Taxis Chantilly
Fleury

7j/7

06 07 46 23 54 - 06 07 64 99 64

Voiture climatisée

Toutes distances
Aéroports
Gares - Frêt

28 B, Ch. de la Procession - 60300 Aumont en Halatte
Fax 03 44 53 23 42 - taxis.fleury@wanadoo.fr

Saurez-vous reconnaître ces portails Aumontois?
Réponses dans le prochain numéro...

Photos prises cet hiver (qui n'en finissait pas).
Photographe : Sabrina

1



4



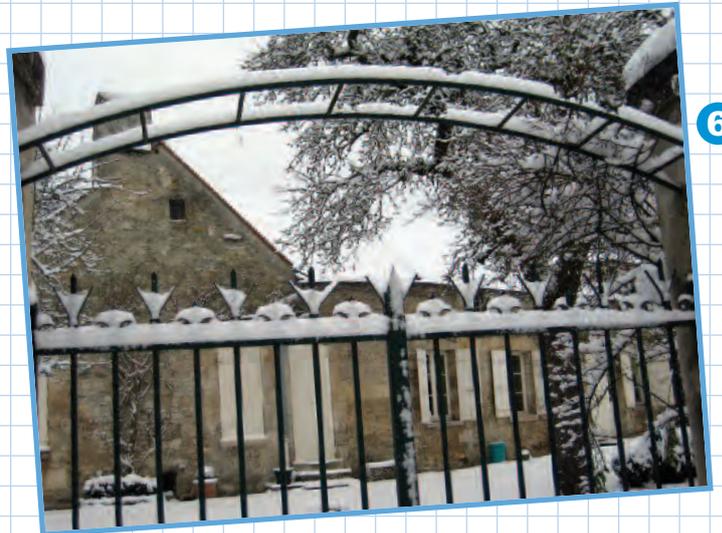
5



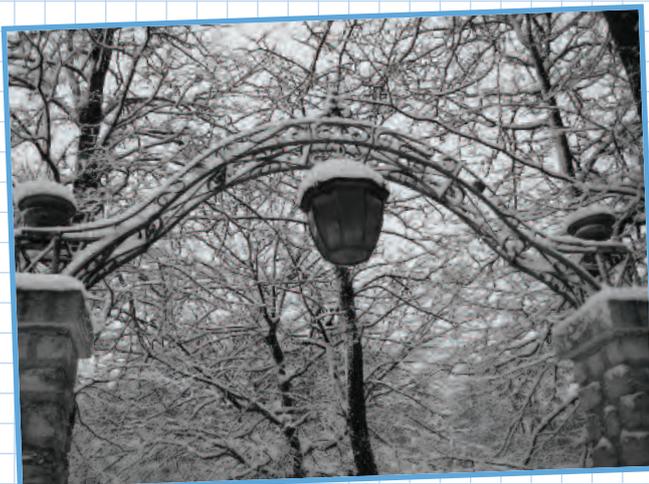
2



6



3



7



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JANVIER 2013.

■ MAPA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à lancer les Marchés d'appel à la procédure adaptée (MAPA) reportée.

1/ pour le chauffage de la salle du lavoir.

Le montant des travaux du chauffage de la salle du lavoir qui s'élèveront environ à une somme de **20 000 €** pour laquelle une demande de subvention au Conseil Général et à la Préfecture a été faite à hauteur de 34 et 40 % respectivement du montant global des travaux.

2/ pour la réalisation du revêtement sur la voirie rurale (vieux chemin de Creil)

Les travaux s'élèveront entre **30 000 €** et **35 000 €** et pour lesquels une subvention a été demandée à la préfecture à hauteur de 40 % du montant global des travaux.

Ces montants seront inscrits au budget 2013.

■ Tarif cases du columbarium

Le tarif des cases du columbarium est fixé comme suit : **750 €** pour une concession de quinze ans et **1 000 €** pour une concession de 30 ans.

■ Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au P.N.R.

Christelle Jaunet, titulaire et Didier Grosperon suppléant.

■ Arrêté départemental du 12 juillet 2012 portant approbation du schéma départemental des gens du voyage

Le Conseil Municipal après avoir entendu Madame le Maire :

- vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;
- considérant l'arrêté du Préfet de l'Oise du 12 juillet 2012 portant approbation de la révision du schéma

départemental d'accueil des gens du voyage publié au recueil des actes administratifs du 3 décembre 2012 ;

- considérant qu'il est essentiel que le Maire bénéficie d'une délégation lui permettant d'agir dans cette affaire et dans le respect des dispositions de l'article L.2122-22-16 ° du code Général des Collectivités Territoriales, afin de pouvoir déposer un recours devant le tribunal Administratif pour préserver au mieux les intérêts de la commune ;
- considérant que cette requête vise l'annulation de l'arrêté départemental du 12 juillet 2012 portant approbation du schéma départemental des gens du voyage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **article 1** : autorise Madame le Maire à ester en justice auprès du tribunal Administratif ;
- **article 2** : autoriser Madame le Maire à former appel du jugement à intervenir et à former toute requête qui constituerait le prolongement de la requête désignée à l'alinéa précédent ;
- **article 3** : autorise Madame le Maire à confier la défense de la commune à un avocat qu'elle aura désigné et d'engager les frais afférents.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2013.

■ Compte-rendu des actions menées par Madame le Maire et par les adjoints par délégation du Conseil Municipal

- MAPA "réserve et incendie" : 6 candidats ont répondu. Les réponses sont en cours d'analyse et la décision finale n'a pas encore été prise.

- MAPA "Chauffage Salle du Lavoir" : la date buttoir est le 18 mars. Les réponses seront analysées prochainement.

■ Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le revêtement du "Vieux chemin de Senlis"

■ Demande de subvention de l'AEM (Association d'enquête et de médiation)

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de **100 €** à cet organisme.

■ Taxe pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir

Le montant de la taxe pour disperser les cendres dans le jardin du souvenir (tel que prévu dans le règlement du columbarium) est fixé à **100 €**.

■ Règlement pour le columbarium et jardin du souvenir

Le projet de règlement présenté à l'équipe municipale approuvé à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site Internet de la ville.

■ Autorisation au Maire pour poursuivre la procédure contre la délibération de Senlis au Tribunal Administratif

Compte tenu du recours gracieux auprès de Senlis contre sa délibération, du fait que Senlis n'ait pas répondu favorablement, nous avons jusqu'au 30 mars pour faire un recours au tribunal administratif contre ladite délibération désignant le terrain en bordure du chemin royal comme la future AGP de Senlis.

Nous avons donc décidé à l'unanimité de poursuivre notre action au tribunal administratif. **Thierry Marville se propose de porter cette action bénévolement.** Le Conseil municipal le remercie vivement pour sa proposition et accepte.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2013

■ Subventions communales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

- **6 000 €** au CCAS.

- **3 300 €** à la bibliothèque, afin de l'aider pour sa connexion à Internet.

- **4 750 €** à l'Association Haultmont. Le Conseil Municipal formule la demande de connaître la situation de la trésorerie en liaison avec les comptes de l'association.

■ Adoption à l'unanimité du compte de gestion 2012 du comptable du Trésor

Celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

- section fonctionnement : un excédent de 83 807,29 €
- section investissement : un excédent de 19 057,54 €

■ Adoption à l'unanimité du compte administratif 2012 du budget communal

- section fonctionnement : un excédent de 83 807,29 €
- section investissement : un excédent de 19 057,54 €

■ Adoption à l'unanimité de l'affectation des résultats 2012 au budget communal

L'excédent de la section de fonctionnement :

- excédent 2011 152 854,99 €
- excédent 2012 83 807,29 €
- affectation à l'investissement 2013 - 44 655,00 €
- Soit un excédent reporté de **192 007,28 €**

Le déficit de la section investissement :

- report déficit 2011 - 63 712,60 €
- excédent 2012 19 057,54 €
- Soit un déficit reporté de **44 655,06 €**

■ Adoption à l'unanimité des 4 taux d'imposition pour 2013

- Taxe d'habitation : **14,47 %**
- Taxe foncière (bâti) : **10,68 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **27,95 %**
- Contribution Foncière des Entreprises : **18,98 %**

Augmentation en 2013 les taux d'imposition de 2012 de **1,33 %** afin de compenser en partie la baisse significative de la dotation globale de l'État.

■ Adoption à l'unanimité du budget communal

Le budget investissement prévoit notamment la protection incendie, la vidéo-surveillance, l'acquisition d'un tracteur, la réfection de la voirie de la route de la Faisanderie et de la Fontaine-Saint-Gervais, le chauffage de la salle du Lavoir et la restauration du lavoir.

Le budget s'équilibre ainsi après un virement de la section fonctionnement à la section investissement de 210 015 €

- Section fonctionnement : 579 931 €
- Section investissement : 340 747 €

■ Adoption à l'unanimité du compte de gestion 2012 du budget eau

Celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

- Section exploitation : un excédent de 16 659,99 €
- Section investissement : un excédent de 26 284,48 €

■ Adoption à l'unanimité du compte administratif 2012 du budget eau

- Section fonctionnement : un excédent de 16 659,99 €
- Section investissement : un excédent de 26 284,48 €

Adoption à l'unanimité de l'affectation 2012 du budget eau

Section fonctionnement :

- excédent 2011 : 5 014,48 €
- excédent 2012 : 16 659,99 €
- soit un excédent reporté de : **21 674,47 €**

Section investissement :

- déficit 2011 : - 11 503,61 €
- excédent 2012 : 26 284,48 €

- soit un excédent reporté de : **14 780.87 €**

■ Adoption à l'unanimité du taux de la surtaxe communale sur l'eau

Le prix de l'eau, légèrement inférieur à **2,40 €/m³**, ne permet pas de dégager une possibilité de subvention plus importante que celle perçue à l'heure actuelle (0,56 €/m³). Le nouveau taux de la redevance est fixé à **0,75 €/m³**.

■ Adoption à l'unanimité du budget eau 2013

Section exploitation :

un total de 31 201 €

Section investissement :

un total de 36 220 €

Le budget investissement prévoit des frais d'étude concernant l'assainissement non collectif.

■ Autorisation donnée au Maire pour vendre le tracteur Iseki

Suite à l'acquisition d'un nouveau matériel, le tracteur Iseki est à céder et qu'une offre a été reçue pour un montant de **2 500 €**. Autorisation du conseil pour effectuer cette vente.

■ Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés

• Sur la réserve incendie du quartier de la Faisanderie

Le marché a fait l'objet d'un MAPA (Marché à procédure adaptée) et l'entreprise Marques SARL a été retenue pour les travaux sur la base d'un montant de **37 843 € HT**.

• Sur le chauffage de la Salle du Lavoir

Le marché a fait l'objet d'un MAPA et l'entreprise DM Service a été retenue pour les travaux et l'installation d'une chaudière chapée d'une puissance de 35 KWH pour un montant de **8 318 € HT**.

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont disponibles :

- en ligne sur le site Internet de la commune ;
- par mail aux Aumontois ayant donné leur email ;
- résumé des principales décisions dans l'Écho de la Butte ;
- copie intégrale à la demande en Mairie.

Nouveau dans votre bibliothèque !

Internet :

Votre bibliothèque est désormais connectée à Internet : adresse mail bibliaumont@orange.fr. De plus, en tapant "lireaumont" sur Google, vous accéderez facilement à notre blog. Il vous informera, au jour le jour, de nos nouvelles acquisitions, de nos animations et vous pourrez y faire des commentaires ou des suggestions d'achat.

Nous prions les lecteurs qui ne l'auraient déjà fait, de bien vouloir nous communiquer leur adresse courriel. Merci d'avance.

Animation juin 2013 :

En ce moment, nos trois stagiaires, Dominique AFZALI, Anne-Sophie DAVID et Jeanne SOUFFLOT concoctent, pour vous, adultes, une exposition décorative aux petits oignons qui durera **du mardi 4 au samedi 29 juin**, "Des livres à croquer" feront valser vos papilles d'un bout à l'autre du monde.

12, chemin de la Procession
TÉL : 03 44 60 27 86
Mardi : 17 h - 19 h
Mercredi : 10 h - 12 h
17 h - 19 h
Samedi : 10 h - 12 h
Adhésion 12€
par famille et pour l'année
www.cbpt60.cabanova.fr

La bibliothèque sera ouverte jusqu'à la fin de la première semaine de juillet.

N'oubliez pas de passer faire le plein de lecture avant cette date.

Merci et à très bientôt !

Anne-Sophie, Danielle,
Dominique, Guylaine, Jeanne,
Martine, Michèle et Sylvie



ROMANS FRANÇAIS :

- Notre Dame du Nil de Sholastique MUKASONGA, Prix Renaudot 2012
- Les deux messieurs de Bruxelles d'Éric-Emmanuel SCHMITT
- Profanes de Jeanne BENAMEUR
- Un Homme effacé d'Alexandre POSTEL
- Dix rêves de pierre de Blandine LE CALLET
- Dans l'ombre de la lumière de Claude PUJADE-RENAUD
- Fleur de tonnerre de Jean TEULÉ
- Heureux les heureux de Yasmina REZA
- Indigo de Catherine CUSSET
- La Nuit tombée d'Antoine CHOPLIN
- Emmaüs d'Alessandro BARICCO
- L'Embellie d'Audur Ava OLAFSDOTTIR
- C'est fort la France de Paule CONSTANT
- La Silencieuse d'Ariane SCHREDER
- La Fille de l'île longue de Bernard SIMONAY
- De sang et d'or de Michèle BARRIERE

ROMANS ÉTRANGERS :

- Certaines n'avaient jamais vu la mer de Julie OTSUKA, Prix Femina étranger 2012
- Entre amis d'Amos OZ
- Annabel de Kathleen WINTER
- Soul kitchen de Poppy Z. BRITE

ROMANS POLICIERS :

- Arab jazz de Karim MISKE. Grand prix de littérature policière 2012
- La Maison des belles personnes de Gabriel ROLON
- Angie 13 ans disparue de Liz COLEY
- 61h de Lee CHILD
- Étranges rivages d'Arnaldur INDRIDASON
- Premier homme de Xavier-Marie BONNOT
- Kaiken de Jean-Christophe GRANGÉ

DOCUMENTS :

- Remonter la Marne de Jean-Paul KAUFFMANN
- Une Femme libre de Françoise GIROUD
- Ces femmes qui ont réveillé la France de Jean-Louis DEBRÉ

AHM HaultMont

8 Décembre 2012

Notre sortie de fin d'année au Théâtre "Ils se re aiment" avec Michèle Laroque et Pierre Palmade.

Une bonne soirée sous le signe de la détente avec au retour un petit crochet pour voir les illuminations des Champs-Élysées.

26 Janvier 2013

Cette année, notre **Soirée de l'Assemblée Générale** était placée sur le thème de la Montagne. Une très bonne ambiance avec un orchestre qui nous a fait danser tout au long de la soirée.

9 Mars 2013

Beau succès pour notre Soirée Loto-crêpes qui s'est déroulée dans la bonne humeur et où les participants ont encore une fois pu savourer nos crêpes.

Cours de YOGA

Tous les lundis de 19H à 20H - Cotisation annuelle 220€.

Cours de GYM

Tous les mardis de 13H45 à 14H45 - Cotisation annuelle 120€ avec pour ces deux activités, une inscription obligatoire à l'Association de 17€ et un certificat médical.

TENNIS

Adhésions adultes (2 personnes - 17€ par personne) - Location du court 50€ par an - Clé du court 6€ - Pour les enfants (voir avec la Mairie).



Et toujours la marche en forêt tous les 3^{es} dimanches du mois.

L'Association de Hault Mont tient tout particulièrement à remercier M. Philippe Dudzik pour sa participation au cours de ces dernières années ainsi que pour tous les bons moments partagés.

DÉTENTE



Dates à retenir

Samedi 25 mai
Après-midi jeux

Dimanche 2 juin
Notre sortie

"Le chemin des Dames"
Inscription avant le 15 mai
auprès de Pascal Fabbri ou
par téléphone à l'association
06 76 72 68 95

Samedi 22 juin
Fête de l'été
Salle polyvalente
avec un orchestre

Le 15 septembre
Vide-grenier

PONT  ROYAL

MEUBLES

toute la famille s'y meuble

Séjours, salons
Chambres adultes et juniors
Rangement
Dressing, literie...

2, rue du Pont Royal
60180 NOGENT SUR OISE

P GRATUIT

7000M²

www.meublespontroyal.fr

03 44 55 03 16

PARTAGEZ VOS EMOTIONS

je pense à toi

beaucoup de bonheur

sélections

bonne nouvelle

bienvenue

joyeux anniversaire

merci

5 200 fleuristes en France à votre service

www.interflora.fr

N° Vert 0 800 203 204



INTERFLORA
Le pouvoir des fleurs